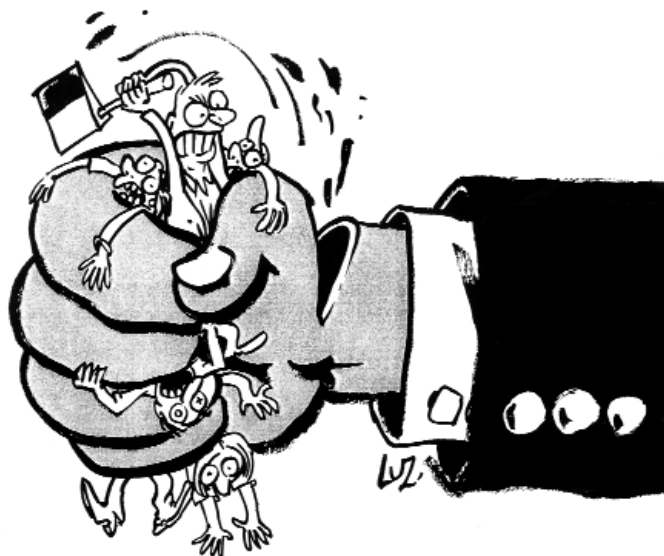


PRÉCARITÉ dans la jeunesse

La misère n'est pas une fatalité

Construisons le rapport de force !



21% C'est est le taux de chômage des moins de 26 ans. Il est censé être inférieur à 10% dans la population active. Ce chiffre est sûrement sous-évalué du fait que les étudiant-e-s ne peuvent prétendre à l'indemnité chômage et ce même s'ils travaillent pour plus de la moitié tout au long de l'année.

Sources : *Rapport de l'OVE, 2003*

28% des enfants d'ouvrier-e-s ont arrêté-e-s leurs études à 18 ans contre 5% des enfants de cadres.

Sources : *Observatoire des inégalités 2002*

22% C'est le pourcentage d'enfants d'ouvrier-e-s et d'employé-e-s à l'université alors que ces populations représentent 60% des actifs occupés en France. En troisième cycle ils ne sont plus que 12% à s'être maintenu-e-s à l'université.

Sources : *Rapport de l'OVE, 2003*

3/4 des détenu-e-s en prison ont quitté l'école avant 18 ans. Les professions intermédiaires et les cadres supérieurs sont nettement sous-représentés en prison (4,2%), à l'inverse des ouvriers et des artisans et commerçants(61,6%)..

Sources : *Rapport de l'OVE, 2003*

S'ORGANISER POUR GAGNER

Si les mouvements massifs (grèves, mobilisations...) constituent des temps privilégiés de l'action politique, ils ne suffisent pas à une construction d'un rapport de force sur le long terme.

Il y a nécessité, entre ces mouvements, de construire des outils de luttes. Dans une perspective de rupture avec le capitalisme, il est important que ces outils (syndicats, collectifs, etc.) soient indépendants du patronat, de l'État et des partis politiques aspirant au pouvoir d'État. L'autonomie des luttes sociales ne signifie pas qu'elles doivent être apolitiques mais au contraire qu'elles doivent s'appropriier les questions politiques (comme la redistribution des richesses), et porter leur propre projet, sans le déléguer à de prétendus « représentants » que seraient les partis politiques parlementaires.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes **communistes libertaires**. Nous sommes actifs dans les entreprises, les quartiers, les lycées, les universités. Présents dans les luttes de la jeunesse comme dans celles des salarié(e)s et des chômeur(se)s.

Pourquoi communistes ?

Rien à voir avec l'ex-URSS. Nous l'entendons dans un sens anticapitaliste, pour l'abolition des privilèges et la redistribution des richesses.

Pourquoi libertaires ?

Pour un système économique reposant sur l'autogestion et un système politique de démocratie directe. Pour une production maîtrisée collectivement, motivée par les besoins des populations et non par la recherche du profit financier d'une minorité.

Et la révolution ?

On n'attend pas le Grand Soir pour agir, nous voulons gagner par la lutte de nouvelles avancées sociales. Mais nous considérons que nous ne pourrions changer réellement la société qu'en renversant le capitalisme.

KEZAKO?

PRÉCARITÉ : Est précaire la personne contrainte, par un emploi non stable, à des revenus aléatoires, des horizons de vie de court terme, avec toutes les difficultés que cela représente en terme de ressources, mais aussi de logement ou de vie de famille. Ce sont généralement des travailleur(se)s soumis(e)s à l'intérim, aux CDD, aux CNE, CPE et autres « stages ». Sous ces différentes formes, la précarité touche 12,5 % des salariés, soit 2,7 millions de personnes, auxquels il faut ajouter tous les salarié-e-s en état de sous-emploi (temps partiel subi).

CHÔMEUR-CHÔMEUSE : Travailleur(se) privé(e) d'emploi. En France, les chiffres du chômage sont constamment manipulés. Ainsi les chômeur(se)s radié(e)s des ANPE ne sont plus comptabilisé(e)s dans les statistiques. D'autre part, avec la multiplication des statuts intermédiaires entre l'emploi et le chômage « total », permet d'occulter, dans les statistiques, des centaines de milliers de personne en état de sous-emploi. Ainsi l'indicateur BIP 40 (www.bip40.org) estime que l'indicateur officiel recense aujourd'hui moins de la moitié (47 %) des personnes au chômage.

PLEIN TEMPS : Temps de travail correspondant à la durée légale du travail. En France, la loi la fixe à 35 h. Dans la réalité, elle s'élève à 39 h en moyenne.

CDD : Contrat à durée déterminée. Contrat de travail dans lequel un(e) employeur(se) recrute un(e) salarié(e) pour une durée légalement limitée. Le nombre de CDD successifs est également limité, en théorie.

CDI : Contrat à durée indéterminée. À l'inverse d'un CDD, un CDI est illimité. Avec l'introduction du contrat nouvelles embauches (CNE) et du contrat première embauche (CPE), le CDI devient progressivement obsolète.

CNE : Contrat nouvelles embauches. Créé en 2005, le CNE est censé être un CDI, mais avec une période d'essai de deux ans ! Deux ans pendant lesquels l'employeur peut licencier le salarié sans motif, pour le remplacer par un autre. Le CNE est pour l'instant réservé aux entreprises de moins de 20 salariés.

CPE : Contrat première embauche. Créé en 2006, il est semblable en tous points au CNE, sauf qu'il est réservé aux travailleur(se)s de moins de 26 ans.

INTÉRIM : Contrat de travail temporaire, assurément la pire forme d'emploi précaire qui existe. L'intérim est devenu la norme pour des dizaines de milliers de jeunes ouvrier(e)s. Dans certaines entreprises, les intérimaires représentent jusqu'à 50 % du personnel permanent. Certain(e)s intérimaires peuvent rester dix ou douze ans dans la même entreprise, sans que leur patron leur signe un CDI, car l'insécurité totale liée à la condition d'intérimaire est le meilleur moyen de s'assurer la docilité des salarié(e)s.

Une éducation livrée aux intérêts patronaux

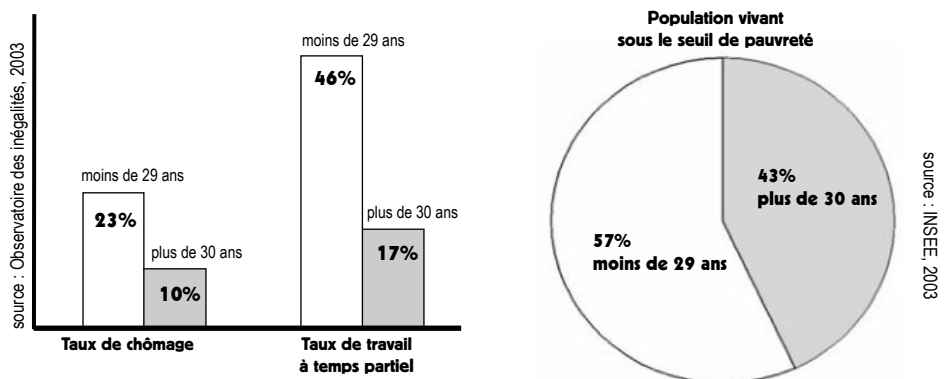
Qu'ils et elles soient salarié(e)s ou scolarisé(e)s, les jeunes sont en première ligne face aux politiques libérales, qu'elles soient édictées par des gouvernement de droite ou de « gauche ». Politiques qui répondent aux exigences du patronat : former une génération à la « compétitivité », avec tout ce que cela implique de bas salaires, mauvaises conditions de travail, licenciements expéditifs... Bref, nous conditionner à la précarité.

Les lois Fillon divisent, dès la 5^e, les collégiens entre ceux qui auront les moyens de suivre une formation générale, et les autres que l'on va diriger vers des filières professionnelles, et qu'on pourra faire travailler dès 14 ans selon les nouvelles lois Villepin. Rappelons qu'au lieu de permettre l'autonomie des élèves en leur conférant la maîtrise d'un métier au sens plein du terme, la formation professionnelle est à l'heure actuelle rarement de qualité. Souvent elle vise à former moins à un métier qu'à un poste, correspondant au besoin momentané du patronat local. Dans la même logique, ces lois permettent aussi l'intrusion de représentants patronaux au sein du Haut Conseil de l'Éducation, instance chargée d'élaborer les programmes scolaires. Ce sont les patron(ne)s qui décident du contenu des cours !

La réforme Licence/Master/Doctorat (LMD), pour les facs, casse le cadre national des diplômes. Elle accentue les écarts entre les facs riches et les autres qui verront leurs diplômes dévalorisés. En introduisant un parcours individualisé, elles poussent encore plus loin cette logique, en plaçant en situation de concurrence les étudiants. Et tout cela pour le plus grand bénéfice des entreprises locales parties prenantes dans la gestion du budget et des formations de la fac.

La loi d'orientation pour la recherche et l'innovation (LOPRI), instaure des pôles de compétitivité recherchant la rentabilité économique. Visant, selon le gouvernement, à « associer étroitement les entreprises à la définition des agenda de recherche », elle crée le Haut Conseil pour la recherche et l'innovation, qui sera composé pour moitié de patrons ou d'experts patronaux, et qui décidera des orientations. La recherche toute entière soumise à une logique marchande !

Le raisonnement est simple : fournir au patronat, à tous les échelons de la production, une main-d'œuvre adaptée qui fermera sa gueule, et dont le diplôme sera conçu de telle façon qu'il lui laissera peu de marge de manœuvre sur le marché du travail.



le scandale des stages

L'exemple de précarité le plus frappant est celui du statut de stagiaire. Aujourd'hui il existe un vrai chantage visant à faire accepter aux travailleur(se)s en formation n'importe quel projet de stage (sous peine de « non-compétitivité »). Les stages représentent chaque année des millions d'heures de travail non payées. On voit bien l'intérêt que tire le patronat à profiter de ce « bénévolat forcé », qui lui évite d'embaucher des milliers de personnes par an.

La « révolte des stagiaires » à l'hiver 2005-2006 a mis au grand jour cet état de fait. Elle démontre aussi qu'il est possible de réagir et de s'y opposer.



Entre emplois précaires et flicage des chômeurs

Pour la patronne du Medef, Laurence Parisot, « *la liberté de penser s'arrête là où commence le droit du travail* ». Sous prétexte d'aider à un hypothétique « retour à l'emploi », le gouvernement a créé le contrat nouvelles embauches (CNE), puis le contrat première embauche (CPE). Il satisfait ainsi une vieille revendication patronale : disposer à son gré de chaque employé(e). En effet, le CNE comme le CPE font passer la période d'essai d'un contrat à durée indéterminée (CDI) de quelques mois à deux ans. Durant deux ans le patron peut licencier sans motif. Par ailleurs l'indemnité de licenciement est abaissée à 8 % de la rémunération totale.

Actuellement le CNE est destiné aux très petites entreprises (TPE), et le CPE aux travailleur(se)s de moins de 26 ans. Mais s'ils sont maintenus, l'extension de ce type de contrat est inévitable. C'est l'ensemble du salariat qui est menacé, et la jeunesse encore plus. L'employeur n'ayant plus besoin de devoir justifier un licenciement, il peut prendre et jeter ses employé(e)s selon son humeur, et les remplacer par d'autres tous les deux ans maximum ! Interdiction de fait, pour une femme, de tomber enceinte, interdiction de revendiquer ou d'afficher une appartenance syndicale.

Mais créer des contrats précaires n'est pas suffisant. Depuis l'adoption du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) par l'Unedic en 2000, le Medef ne cesse de durcir le flicage des chômeur(se)s. De plus en plus, on veut obliger les chômeur(se)s à accepter des contrats dans des secteurs professionnels en pénurie de main d'œuvre. S'il y a refus : la ou le chômeur encourt une réduction des allocations de 20 % pendant 2 à 6 mois, puis une radiation de 15 jours à 6 mois selon les cas. Désormais un secteur professionnel qui peine à recruter (par exemple le bâtiment ou l'hôtellerie-restauration) n'aura pas à améliorer les conditions sociales et salariales pour attirer des candidatures... l'Unedic se charge d'obliger les chômeurs à tout accepter.

Le « droit au logement » reste bien hypothétique

A la précarité de l'emploi vient s'ajouter, elle y est liée, la précarité du logement. Demander une caution financière élevée, une caution morale auprès des parents, de bonnes fiches de paye, voire des références de « bonne moralité » auprès des anciens propriétaires, est devenue une norme pour les bailleurs. Combien de jeunes peuvent remplir ces conditions ? Sûrement pas les jeunes précaires !!

Bien souvent ils sont obligés de cohabiter jusqu'à tard au sein de la cellule familiale, qui peut elle même être dans une situation toute aussi précaire. Même chez les étudiants, qui sont censés être plus favorisés, l'importance de l'aide familiale, que cela soit en hébergeant le jeune ou en finançant son loyer, rend les possibilités d'autonomie quasi nulles. Ainsi 39,6 % des étudiant(e)s qui ont leur propre logement déclarent avoir un loyer pris en charge par leurs parents. La précarité de l'emploi chez les jeunes salarié(e)s est telle qu'ils sont souvent obligés, eux aussi de vivre chez leurs parents. Les jeunes précaires, qui ont rompu avec leur famille, n'ont souvent pour seule solution d'habitat que des logements insalubres, vétustes, des foyers, des campings ou des centres d'accueil (eux aussi vétustes et insalubres dans leur grande majorité), voire la rue s'ils ont moins de 25 ans et donc pas de droit au RMI. Les chambres de cités universitaires (9 m² normalement...), censées accueillir les étudiants en difficultés financières sont en nombre insuffisant, dans un état de délabrement avancé, parfois même dangereux. Quant aux studios des résidences du CROUS (dont le nombre est ridicule), normalement réservés aux étudiants de 2^e cycle, ils ne concernent que peu les jeunes issus de milieux populaires puisque ceux-ci sont souvent éjectés de la fac avant la fin du premier cycle. Les loyers toujours plus élevés, dans le parc « social » public, ou dans le parc privé, sont logiquement un frein important à l'autonomie de résidence.

Le logement est ainsi un véritable casse-tête pour les jeunes, mais les difficultés ne s'arrêtent pas une fois l'appartement trouvé. En effet il est bien souvent difficile de payer à temps les loyers, et la répression guette (huissiers, expulsions...). Le parcours d'accès au logement n'est pas linéaire, les retours en arrière (retour chez les parents, retour à la rue) sont monnaie courante.

KEZAKO?

SYNDICAT : Association de personnes (salarié-e-s, étudiant-e-s) qui s'organisent pour défendre leurs intérêts. Depuis plus de cent ans, les luttes syndicales ont permis tous les progrès sociaux (salaires, congés payés, baisse du temps de travail, Sécurité sociale...). Le patronat dispose de ses propres syndicats (Medef, CGPME...) qui s'efforcent à l'inverse de faire reculer ces droits sociaux.

MEDEF : Mouvement des entreprises de France. Principal syndicat du patronat français, dirigé jadis par le baron Ernest-Antoine Seillière de la Borde, et désormais par Laurence Parisot.

ANPE : Agence nationale pour l'emploi. Service public de l'emploi, créé en 1967 pour centraliser les offres et les demandes d'emploi pour aider les chômeur(se)s dans leur recherche d'un contrat de travail. De plus en plus, l'ANPE est concurrencée par des boîtes privées ou d'intérim, au service exclusif du patronat, et sa mission de service public décline.

UNEDIC : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce. Organisme paritaire (c'est-à-dire cogéré par les syndicats patronaux et de salariés) qui perçoit les cotisations sociales et patronales qui alimentent la caisse de l'assurance-chômage. Les Assedic en sont les déclinaisons départementales. Un-e salarié-e qui a cotisé à l'assurance-chômage a ainsi droit à une indemnisation lorsqu'il ou elle est privé-e d'emploi. Depuis 2000, usant de son poids dans les instances de l'Unedic, le patronat s'efforce de casser le principe de l'assurance-chômage. Les indemnités chômage ne cessent de se restreindre. D'ailleurs il a déjà réussi à remplacer la notion d'« indemnisation » par celle d'« allocation », c'est-à-dire non plus une assurance qu'on touche de plein droit du fait de sa cotisation, mais une aumône qu'on vous donne parce qu'on est bien gentils...

RMI : Revenu minimum d'insertion. Allocation de survie créée en 1988 pour les chômeurs qui ont épuisé leurs droits à l'assurance-chômage. Le RMI est interdit aux moins de 25 ans, ce qui explique le nombre élevé de jeunes parmi les sans-domicile fixe.

CROUS : Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Établissements publics chargés de l'aide sociale aux étudiant(e)s (logements, restauration universitaires) et de la vie culturelle étudiante.

POUR EN SAVOIR PLUS

Toutes ces informations sont disponibles sur le site de l'Observatoire de la vie étudiante www.ove-national.education.fr, sur celui de l'Observatoire des inégalités www.inegalites.org et celui de l'Insee www.insee.fr

un objectif : l'autonomie

1 UNE ÉDUCATION LIBÉRÉE DES DIKTATS PATRONAUX

À l'heure actuelle l'Éducation au sens large, de même que la formation professionnelle, sont au cœur d'une contradiction. D'un côté elles sont censées permettre l'autonomie de chaque individu : autonome dans sa pensée, et armé de compétences professionnelles largement reconnues sur le marché du travail. D'un autre côté elles doivent répondre aux exigences capitalistes, qui sont de fournir une main d'œuvre flexible, docile, et formée à moindre coût sur des compétences professionnelles très restreintes. L'État resserre le budget de l'Éducation nationale qui, de plus en plus, fait appel au financement des patrons. En contrepartie, ceux-ci exigent un pouvoir de décision sur les contenus pédagogiques. Et c'est ainsi qu'on voit de plus en plus apparaître des filières qui sont de fausses filières professionnelles, et de vraies voies de garage, créées de toutes pièces pour répondre aux besoins momentanés du patronat local, et dont les ensei-

gnements sont rapidement obsolètes.

Ainsi, l'« école de la République » est à la fois un instrument d'émancipation individuelle et un instrument d'oppression collective. C'est en fonction du rapport de force que nous pourrions imposer que nous l'éloignerons des intérêts patronaux pour la rapprocher de nos propres intérêts.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut rendre la gestion des établissements et la définition des programmes aux usagers de l'Éducation (profs, élèves, personnels techniques, parents d'élèves...).

Tous ensemble exigeons :

– L'exclusion des représentants patronaux de tous les conseils d'administration des établissements scolaires ;

– La suppression de toutes les écoles privées et filières privatisées, et leur retour dans le service public ;

– L'autogestion des établissements et la suppression des diplômes bidon liés directement à des entreprises ;

– L'abolition de la hiérarchie des enseignements entre savoir manuel et savoir intellectuel.

2 LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS

Le problème des transports concerne beaucoup de jeunes : isolement, impossible de se déplacer sans l'aide des parents avant 18 ans (quand on peut se payer le permis). Le coût est également prohibitif : mis à part certaines grandes villes, le réseau de transport public ne permet pas la mobilité des jeunes. Les transports en commun doivent être gratuits et leur réseau étendu aux zones périphériques, cela autant pour des raisons écologiques que d'égalité de tout(e)s.

3 EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ DU TRAVAIL

Depuis vingt-cinq ans, on nous martèle qu'il faut rendre le travail précaire pour créer de l'emploi, et on invente régulièrement de nouveaux contrats bidon, précaires, mal payés... et pourtant le chômage n'a jamais reculé !

Il faut que par la lutte nous imposions la conversion des emplois précaires en emplois stables (équivalents aux CDI).

Le chômage ne reculera qu'avec une redistribution des richesses et du travail disponible : réduction du temps de travail à 32 heures par semaine, sans baisse de revenu, avec embauches correspondantes.

Nous devons imposer une autre logique de répartition des richesses, en faveur des salarié(e)s et non plus des patrons et des actionnaires.

4 UN ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS ET TOUTES

L'autonomie des jeunes doit aussi être une autonomie de la vie privée par rapport à la famille. À l'heure actuelle, les logements sociaux à destination de la jeunesse (cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs) sont trop peu nombreux ou trop chers, pour remplir leur rôle. Des dizaines de milliers de jeunes scolarisé(e)s ou salarié(e)s (ou les deux en même temps) vivent une véritable galère pour se loger : taudis insalubres, chambres chez l'habitant, campings et mobil-homes... Il faut que les logements vides soient réquisitionnés en faveur de ceux qui en ont besoin. Les logements sociaux doivent être rénovés, et leur nombre doit augmenter. Il faut aussi que ce parc social puisse être géré directement par ses habitant-e-s, et pas par des intérêts privés, qui n'ont aucune notion de leurs besoins. Face à la hausse démesurée des loyers, il faut que ceux-ci soient indexés sur le revenu réel de l'occupant(e) et pas selon la loi du marché.

5 UN REVENU GARANTI PAR LE SALAIRE SOCIALISÉ

Les jeunes scolarisé(e)s sont des travailleur(se)s en formation. Ils et elles doivent à ce titre bénéficier, comme les jeunes précaires et chômeur(se)s, d'un salaire socialisé. Que signifie ceci ? Ce qu'on appelle « salaire socialisé », c'est le revenu qu'on verse aux travailleur(se)s momentanément non productifs, qu'ils ou elles soient malades (c'est l'assurance-maladie), privé(e)s d'emploi (c'est l'assurance-chômage) ou trop âgé(e)s pour travailler (assurance-vieillesse). Comment

est financé ce revenu ? Par la cotisation sociale prélevée directement sur la richesse créée : sur les feuilles de paie, c'est la différence entre le salaire brut et le salaire net, qui alimente la Sécurité sociale. Cette fameuse Sécurité sociale, fondée en principe sur la solidarité et l'égalité, est une sorte d'anomalie sociale incrustée dans le système capitaliste en 1945. C'est un champ économique immense qui a ainsi été placé en-dehors du marché. C'est pour cette raison que le patronat des assurances veut s'en emparer, et que le pouvoir s'efforce de la démanteler ; c'est pour cette raison que nous la défendons.

Le salaire socialisé assure un revenu d'autonomie aux travailleur(se)s malades, âgé(e)s ou privé(e)s d'emploi. Nous revendiquons qu'il assure de même un revenu aux travailleur(se)s en formation, dès l'âge de 16 ans. À l'heure actuelle, les jeunes dépendent des aides versées par la famille, de se vendre comme main d'œuvre non qualifiée et sous-payée, voire de mendier, le RMI étant interdit aux moins de 25 ans. Nous revendiquons donc l'extension à la jeunesse de cette « anomalie sociale » qu'est le salaire socialisé. Ce n'est pas plus utopique que les congés payés avant 1936, ou la Sécurité sociale avant 1945.